



AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE (A.A.P.C.)

1. Identification de la collectivité qui passe le marché

Mairie de Cosne-Cours-sur-Loire
Place du Dr. J. Huyghues des Etages - B.P. 123
58206 Cosne-Cours-sur-Loire
☎ 03 86 26 50 00 - 📠 03 86 26 50 16
E-mail : cosne@mairie-cosnesurloire.fr

2. Objet du marché

AMENAGEMENT SCENIQUE DE LA SALLE DE SPECTACLE A L'ANCIEN TRIBUNAL – ANNEE 2018

3. Forme du marché

Marché alloti (six lots) :

- Lot n°1 : Eclairage scénique et distribution électrique
- Lot n°2 : Sonorisation
- Lot n°3 : Scène modulaire, habillage de scène
- Lot n°4 : Structure aluminium
- Lot n°5 : Projection vidéo
- Lot n°6 : Equipement audiovisuel de la salle

4. Mode de passation

En application de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Procédure adaptée passé en application des articles 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

5. Variantes et options

Les variantes et les options ne sont pas autorisées.

6. Durée du marché ou délai d'exécution

Le délai d'exécution court à compter de la date indiquée dans l'ordre de service de commencement des travaux établi par le Maître d'œuvre. Le délai global pour l'ensemble des lots est de six (6) semaines, y compris période de préparation (4 semaines) et congés payés et hors intempéries. La date prévisionnelle de démarrage des travaux est fixée au 17 septembre 2018.

7. Critères de sélection des offres

L'offre économiquement la plus avantageuse sera appréciée dans le cadre du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics en fonction des critères énoncés ci-dessous et selon la pondération indiquée :

L'obtention de marché est conditionnée au respect strict du planning.

Critère n°1 : Prix des prestations – 40 points

Le prix sera évalué selon la formule suivante : $Note = 40 \times (P1)/(P2)$

P1 : Offre de prix la plus basse

P2 : Offre de prix du candidat

Critère n°2 : Valeur technique – 60 points

Le critère de la valeur technique sera évalué en fonction du mémoire technique fourni par le candidat.

- Qualité des matériaux, prise en compte de la protection de l'environnement : 35 points
- Engagement et délais d'exécution (respect du planning) : 15 points
- Capacités techniques (qualifications, références similaires) : 10 points

Les offres seront classées par ordre décroissant en fonction des notes obtenues pour chacun des deux critères.

8. Langue et unité monétaire

Français Euro

9. Adresse de retrait du dossier

sur la plate-forme dématérialisée des marchés publics Territoire Numériques Bourgogne
Franche-Comté <https://marches.e-bourgogne.fr/>
(Réf : Scenique18)

ou

en adressant votre demande à la :
Mairie de Cosne-Cours-sur-Loire
Service des Affaires Juridiques
Place du Dr. J. Huyghues des Etages - B.P. 123
58206 COSNE-COURS-SUR-LOIRE CEDEX
03 86 26 50 00 - 03 86 26 50 16 – E-mail : cosne@mairie-cosnesurloire.fr

10. Demande de renseignements administratifs et techniques

Renseignements administratifs :

Mairie de Cosne-Cours-sur-Loire
Service des Affaires Juridiques
B.P. 123
58206 COSNE-COURS-SUR-LOIRE CEDEX
03 86 26 50 58

Renseignements techniques :

Monsieur Dominique NOVARA
novara.dominique@orange.fr
06.07.46.05.34

11. Réception des offres

Les dossiers devront être déposés sur la plate-forme dématérialisée des marchés publics Territoire Numériques Bourgogne Franche-Comté <https://marches.e-bourgogne.fr/> ou envoyés par la poste en recommandé avec accusé de réception ou déposés contre récépissé à l'adresse indiquée ci-dessus, **avant la date en vigueur.**

Les plis porteront la mention :

**"OFFRE POUR : AMENAGEMENT SCENIQUE DE LA SALLE DE SPECTACLE
A L'ANCIEN TRIBUNAL – ANNEE 2018 – Ne pas ouvrir".**

12. Modalités essentielles de financement et de paiement

Dès la réception de la demande de paiement par la personne publique, par crédit ouvert au budget (ressources propres), paiement par virement administratif dans un délai de 30 jours.

13. Date limite de réception des offres

26 juillet 2018 à 12 heures, délai de rigueur

14. Instance chargée des procédures de recours

Tribunal Administratif de Dijon
22 rue Assas
21000 DIJON
☎ 03.80.73.91.00

15. Service auprès duquel les renseignements concernant l'introduction des recours peuvent être obtenus

Greffé du Tribunal de Dijon
22 rue Assas
21000 DIJON
☎ 03.80.73.91.02

16. Date d'envoi de l'avis à la publication

06 JUIL. 2018

Pour le Maire,
L'Adjointe Déléguée aux Marchés Publics,
Micheline HENRY.



